





4ssociation pour la restauration du donjon de COUCY - le - CHATEAU

www.donjondecoucy.com Louis Trémolières 29 rue du Bois l'Abbé 02700 Frières-Faillouël TEL 03 23 52 58 34 Le 15 janvier 2018

Monsieur Emmanuel Macron Président de la République Française 55 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Objet : PRIX CHARLEMAGNE et COUCY LA MERVEILLE. L'appel à clore cent années de barbarie.

Monsieur le Président,

Sans réticence à réitérer l'objet des nombreuses démarches initiées par l'ARDOCC, depuis des décennies, pour la reconstruction du donjon de Coucy-le-Château, les membres de cette association se doivent de manifester :

d'une part l'expression de nos félicitations pour le prix Charlemagne que l'Allemagne, la Ville d'Aix la Chapelle et d'autres instances de République Fédérale envisagent de vous décerner le 10 mai prochain

et d'autre part, d'évoquer ce que cette marque d'amitié sous-entend aussi , car vous n'ignorez pas combien la Ville d'Aachen, ses habitants, son Université et sa Société Internationale de Castellologie souhaitent ardemment que le message de haine qui maintient Coucy-le-Château à l'état de ruine soit effacé à tout jamais par la reconstruction du Donjon comme Monument symbole de paix entre les peuples et aussi comme Monument symbole de construction européenne .

Comme enfant de Picardie, vous êtes sans doute le plus fondé à recevoir cette distinction , comme d'ailleurs à l'attribuer car Charlemagne n'appartient à personne dans l'Europe actuelle , et c'est pourquoi l'ARDOCC rappelle combien nos amis et frères allemands attendent de cet acte symbolique . Il signifie clairement que l'avancée européenne n'est possible que par des actes concrets à portée symbolique.



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

Chers compatriotes de Hesse et de Rhénanie-Palatinat,

En ce début d'année, je souhaite vous adresser, à vous et tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 2018, année qui s'annonce fertile en événements majeurs pour notre pays et l'Europe.

Au printemps dernier, vous avez été nombreux à montrer la force du lien civique qui vous unit à la République, en participant aux élections présidentielle et législative. Le Président de la République a, à de nombreuses reprises depuis son élection, exprimé son attachement au lien entre la France et l'Allemagne. Il l'a montré très concrètement en venant inaugurer la Foire du Livre de Francfort le 10 octobre dernier. Nous célébrerons par ailleurs dans quelques jours, le 22 janvier, le 55ème anniversaire du Traité de l'Elysée, clé de voûte de ces échanges privilégiés entre nos deux pays.

Dans ce contexte, le partenariat entre l'Allemagne et la France connaît donc un renouveau tangible. Les ressortissants qui résident dans l'autre pays peuvent jouer un rôle important pour l'intensification de ces relations, en particulier en expliquant la situation politique, économique, sociale et culturelle qui règne dans leur pays d'origine auprès des ressortissants de leur pays de résidence. En s'investissant aussi, là où cela est possible, dans les jumelages entre collectivités territoriales et dans la vie associative, ils font progresser l'idéal et le projet européens. C'est une grande fierté pour chacun d'entre nous que le Président de la République vienne ainsi recevoir le 10 mai prochain le Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle, signe de l'engagement européen de notre pays tout entier.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour une bonne et heureuse Année 2018!

Bien à vous

Pascale TRIMBACH Consul général de France L'Allemagne honore Charlemagne, désire ardemment la paix, souhaite aussi, car elle n'ignore rien de l'histoire, que la France prenne ses responsabilités d'autant plus actuelles que celle-ci a signé la motion de l'ONU et UNESCO rendant obligatoire la reconstruction les monuments détruits par fait de guerre.

Le peuple allemand est disposé à faire amende honorable par de nombreux biais même si leur Gouvernement fédéral n'a pas le droit constitutionnel de faire un investissement immobilier.

Charlemagne est né au pied de Coucy,

Coucy a appartenu à toutes les lignées souveraines d'Europe , surtout c'était le plus fort donjon du monde , signe de puissance, de protection et de solidarité . Ajoutons que la fausse noblesse y est brocardée par la devise du Sire de Coucy qui place l'individu, le citoyen, au dessus de tous les privilèges de naissance .

Coucy est pour l'Europe l'ultime ruine « barbare » , qualificatif que toutes les jeunesses d'Europe veulent voir éradiquer à jamais et que le monde entier déplore car l'histoire du monde sait combien la période du Moyen âge et Charlemagne ont apporté au monde .

Soyez donc celui qui en acceptant des mains allemandes le prix Charlemagne saura replacer l'Europe à son vrai niveau et pour cela , certes, toutes les promesses et coopérations économiques, juridiques, et diplomatiques sont utiles mais resteront insuffisantes pour les peuples . Seule la reconstruction du Donjon de Coucy peut accomplir l'oeuvre de Charlemagne qui a bâti Aix la Chapelle pour étendre la civilisation franque à une Europe élargie et de cette base promulguer maintes lois et établir de nombreuses institutions qui ont érigé l'Europe en forteresse de paix et d'humanité exemplaire pour les civilisations.

N'écoutez pas ceux qui arguent que le coût de la reconstruction sera élevé. Les Allemands reconstruisent Berlin sans tenir compte des alibis de vieux barbons architectes qui s'accrochent à la reconstruction par anastylose, ce qui est hors de propos au cas particulier. Seuls comptent, le volume, l'intention et la symbolique de fin de barbarie et de construction pour l'Europe.

L'ARDOCC exprime donc le vœu que votre discours à Aix la chapelle soit à la mesure des vrais enjeux, c'est-à-dire répondent plus au besoin des peuples qu'à ceux de politiciens et technocrates , aussi diplomates qu'ils puissent être .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression d'une association engagée depuis sa création à la défense et illustration d'un patrimoine national, européen, voire universel et celle de nos salutations très respectueuses.

Pour l'Ardocc

PJ : Lettre du Consulat de France Décret Doumer instituant le maintien en état de ruine

Conservation des ruines de Coucy.

M. Doumer. — Je demande à M. le Préfet de l'Aisne de vouloir bien intervenir auprès de l'autorité militaire, en l'espèce, M. le général Lecomte, commandant le 3° corps d'armée ou M. le général Humbert, pour qu'on laisse Coucy dans l'état où il est à l'heure présente ou tout au moins pour que les travaux de viabilité que l'autorité militaire peut avoir à faire, soient réduits au strict minimum. Car il se trouve que la ville a été détruite d'une manière complète. C'est, dans un cadre tout à fait restreint, ce qui peut être donné comme un modèle de la destruction sauvage et haineuse de l'ennemi, qui a fait disparaître les monuments de l'art et de l'histoire qui sont l'honneur et les titres de noblesse, non seulement de la France, mais de la civilisation européenne tout entière. Je voudrais qu'on conservât Coucy dans ses remparts comme témoignage d'une barbarie que nous devons pouvoir montrer en exemple à nos jeunes hommes et aux enfants, pour l'édification des générations futures. Il sera bon de faire voir ces ruines à ceux qui ont pu, à certains moments, oublier le péril qui menaçait notre Patrie.

M. le Préfér. — Je m'engage bien volontiers à transmettre votre vœu à l'autorité militaire, mais, les armées étant susceptibles de se déplacer, il serait peut-être préférable de s'adresser au G. Q. G. ou plutôt à M. le Ministre de la Guerre.

M. Doumer. — Il y a urgence. Vous savez qu'on a fait sauter cette admirable porte de Laon. On a le désir de rétablir la route de Coucy à Laon et il est bien nécessaire, évidemment, de refaire un passage pour nos soldats. Mais, je voudrais qu'on se contentât de faire ce travail de viabilité et qu'on laissât toutes les maisons dans l'état de délabrement où elles se trouvent car il n'en reste pas une seule debout. Serrées comme elles sont entre les remparts, elles représentent un spectacle de désolation qui est véritablement frappant.

M. le Préfet. — En raison du caractère d'urgence qui s'attache à ce que la motion soit transmise à l'autorité militaire, nous ferons établir d'urgence cette partie du procès-verbal, et nous saisirons à la fois, le Ministre de la Guerre, M. le général Humbert et M. le général Lecomte.

Délibération.

Sous le bénéfice de ces observations, la motion de M. Doumer est adoptée à l'unanimité.